

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six novembre, le conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Catherine HAUETER à Claude CHARBONNIER, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Excusé : 1

Bruno DUMEIGNIL

Absents : 2

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELOCHE

[DEL2024-084 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et L5211-36 ;

Vu la Loi Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 et notamment le II de son article 13 posant de nouvelles règles relatives au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ;

Vu le projet de loi de finances pour 2025 ;

Vu le projet de loi de finances pour la sécurité sociale pour 2025 ;

Vu l'avis du Bureau du 18 novembre 2024 ;

Les articles L2312-1, L5217-10-4 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales stipulent que le Président de l'EPCI présente à l'organe délibérant, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport doit contenir :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées préalablement devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venu modifier les articles du code général des collectivités locales relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et suivants sont retracées dans le rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

La parole est donnée à M. GREGOIRE de la société "Public Impact Management" (PIM) qui accompagne la collectivité dans sa gestion financière, pour que soient données au préalable à la connaissance des élus quelques éléments cadres :

- Le contexte économique international et national,
- La situation des finances publiques,
- Le projet de Loi de finances 2025 et le projet de loi de finances pour la sécurité sociale 2025 qui prévoit une hausse de 4 points des cotisations CNRACL.

Il est ensuite présenté une analyse financière consolidée du territoire, basée sur les charges et produits de gestion des budgets principaux de la CCVT et de ses communes membres (hors budgets annexes). Les indicateurs financiers montrent que le territoire dispose de marges de manœuvre, à travers une capacité d'autofinancement (CAF) positive, dette contenue au regard de la CAF, effort d'investissement en hausse depuis 2017 et une capacité de désendettement solide.

Vient la présentation des résultats estimés pour l'année 2024 et l'évolution sur les trois dernières années des soldes de gestion qui tendent à se redresser en raison d'une hausse de la fiscalité en 2023 (+ 86%) et en 2024 (+ 20%). Les marges de manœuvre de la CCVT sont reconstituées.

Les nouvelles orientations budgétaires 2025 devront prendre en compte :

- La rationalisation des dépenses : le budget 2025 devra continuer d'inscrire des dépenses réelles à engager au plus juste et s'approcher d'un taux de réalisation optimal. Il devra poursuivre la gestion pluriannuelle des projets de fonctionnement (AE/CP) et d'investissement (AP/CP) et une maîtrise du volume des subventions ;
- Une optimisation des recettes à opérer via une ingénierie financière (à travers la mission de recherche de subventions qui va s'étoffer), une formalisation de la mutualisation et la poursuite d'une hausse maîtrisée des taux de fiscalité ;
- Une démarche prospective : actualisation des PPI (Plans Pluriannuels d'Investissement) sur les budgets principal et annexes et poursuite de la stratégie fiscale lissée sur plusieurs années en adéquation avec les stratégies bancaires.

Les différentes perspectives présentées permettent les constats suivants :

- Page 45 du ROB : sans augmentation des taux, la collectivité peut financer l'ensemble de ses projets d'investissement (hors équipements sportifs) mais voit sa capacité d'autofinancement nette (CAF) se détériorer à l'horizon 2030 (612 k€ en 2030 contre 1 848 k€ en 2023). Elle devra alors reconstituer préalablement ses marges de manœuvre (via une hausse de la fiscalité) si elle souhaite investir de nouveaux.
La reconstitution des marges pourrait être anticipée et progressive, sachant qu'une hausse régulière de +3% / an de la fiscalité à compter de 2025 générerait un gain supplémentaire de 670 k€ sur l'exercice 2030 (page 46) qui viendrait s'ajouter au 612 k€ vu précédemment ;
- Page 49 du ROB : une augmentation régulière des taux de +5% / an à compter de 2025, permettrait à la collectivité de financer l'ensemble de ses projets d'investissement, y compris les équipements sportifs, mais à compter de 2031 elle serait dans l'incapacité d'en assumer les charges de fonctionnement induites. La CAF nette estimée en 2030 ne serait que de 923 k€ alors que le coût de fonctionnement de l'espace aquatique serait d'environ 1.5 M€ à compter de 2031.

Le débat s'oriente vers la stratégie fiscale que devrait adopter la collectivité :

- Stratégie par le lissage : anticiper et réaliser une hausse régulière chaque année pour maintenir une capacité d'autofinancement satisfaisante à horizon de 5 ou 6 ans ;
- Stratégie par pallier : étudier chaque année le besoin de financement et augmenter ou non la fiscalité en fonction.

Il s'agit d'un choix politique qui amènent de nombreuses remarques de la part des élus :

- La collectivité a doublé ses taux en l'espace de 2 ans (+ 86% en 2023 et +20% en 2024), en sachant que les taux initiaux étaient peu élevés et n'avaient pas été réévalués pendant 5 ans (taxe foncière bâtie : 1.34% de 2017 à 2022, puis 2.5% en 2023 et 3% en 2024) ;
- La réévaluation des bases fiscales peut être considérée comme une compensation à l'inflation, tandis que la hausse des taux doit venir financer les investissements de la collectivité ;
- Il convient de laisser une situation financière saine pour la prochaine mandature de 2027 ;
- Alors que la fiscalité de l'intercommunalité a augmenté, certaines communes n'ont pas révisé leur taux ;
- Une augmentation régulière des taux doit être une décision politique bien réfléchie car elle a un impact sur les contribuables qui subissent déjà des hausses du coût de la vie par ailleurs (ex : hausse de la redevance des ordures ménagères : +10% en 2024). Augmenter la fiscalité pour financer des équipements auxquels la population locale n'aura pas accès faute de moyens financiers n'a pas d'intérêt ;
- Sur les 3 scénarii de hausse des taux (+1.5%, +3, +5%), celui de +1.5% est écarté car trop peu significatif (seulement 323 k€ de produit attendu sur l'exercice 2030).

Au vu des hypothèses prospectives et des simulations financières présentées pour chacun des budget et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **A PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires, préalablement au vote des budgets 2025.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Jean-Michel DELOCHE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Michel DeLoche".

Délibération transmise en Préfecture le 10 décembre 2024
Publiée le 10 décembre 2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Conseil communautaire - 26 Novembre 2024

- ❑ **Contexte économique International et National**
- ❑ **Situation des finances publiques et du projet de Loi de Finances 2025**
- ❑ **Comptes prévisionnels 2023 de la CCVT**
- ❑ **Prospective financière de la CCVT 2025-2030**
- ❑ **Informations complémentaires**

- 1. Le contexte économique international et national**
- 2. La situation des finances publiques et du projet de Loi de Finances 2025**
- 3. Les comptes prévisionnels 2024 de la CCVT**
- 4. Une prospective financière de la CCVT 2025-2030**
- 5. Les orientations budgétaires 2025 de la CCVT**

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l’article L2312-1 du CGCT

- Il doit contenir :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
 - Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
 - Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives:
 - à la structure des effectifs ;
 - aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - à la durée effective du travail.

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l’article L2312-1 du CGCT

- **La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a introduit deux nouveautés (article 13) :**
 - « II. - A l’occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
 - 1° L’évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° L’évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l’ensemble des budgets annexes.

→ Il doit être présenté devant l’organe délibérant dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif.

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La croissance mondiale pourrait connaître une légère décélération en 2024 et l'année 2025 est dominée par de nombreuses incertitudes

Croissance (% PIB)			
	2023	2024 (projection)	2025 (projection)
France	1,1%	1,1%	1,1%
Allemagne	-0,3%	0%	0,6%
Zone Euro	0,4%	0,8%	1,2%
Royaume Uni	0,3%	1,1%	1,5%
Chine	5,2%	4,8%	4,5%
Etats-Unis	2,9%	2,8%	2,2%
Monde	3,3%	3,2%	3,2%

Source : FMI octobre 2024

- **La conjoncture mondiale s'inscrit dans un contexte de ralentissement économique**, après le rebond post COVID : l'année 2024 pourrait constater une légère décélération de la croissance (-0,1 point)
- **Les facteurs explicatifs sont multiples** : tensions commerciales, impact négatif de la hausse des taux d'intérêt, craintes géopolitiques, inflation (même si elle diminue dans de nombreux pays)
- **L'année 2025 est très incertaine** :
 - Les hypothèses de croissance pour 2025 demeurent faibles par rapport à la moyenne 2000-19 (-0,5 point)
 - L'inflation a diminué fortement en 2024, rendant possible une baisse des taux (les banques centrales ont débuté une baisse des taux directeurs)
 - La baisse de l'inflation peut être contredite dans un contexte géopolitique très sensible (prix de l'énergie, d'autres produits de base, impact des coûts de transport)
 - Le niveau élevé des déficits publics, liés (en partie seulement) aux réponses données aux difficultés économiques et sociales des années précédentes, engendre dans certains pays des mesures budgétaires restrictives qui peuvent elles-mêmes impacter négativement la croissance (enjeu de dimensionnement de ces mesures)
 - Les tensions commerciales demeurent vives et pourraient s'accroître encore
 - Les risques géopolitiques demeurent très élevés, dans des zones géographiques inflammables (Ukraine, Proche et Moyen Orient)

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Une bonne nouvelle à l'échelle mondiale : l'inflation ralentit fortement, mais pas dans certains pays émergents

Inflation (%)			
	2023	2024 (projection)	2025 (projection)
France	5,7%	2,3%	1,6%
Allemagne	6%	2,4%	2%
Zone Euro	5,4%	2,4%	2%
Royaume Uni	7,3%	2,6%	2,1%
Chine	0,2%	0,4%	1,7%
Etats-Unis	4,1%	3%	1,9%
Monde	5,7%	5,3%	3,5%

- La diminution de l'inflation a été très forte : dans les économies occidentales, elle est revenue à son niveau pré-COVID, à la fois pour des raisons conjoncturelles (prix de l'énergie) et structurelles (décélération de la croissance)
- Cette diminution bénéficie aux économies mais l'évolution de cette inflation est difficile à anticiper, pour les mêmes raisons qu'en 2024 :
 - Comment évolueront les prix de l'énergie et notamment ceux du pétrole, compte tenu des tensions géopolitiques ?
 - Comment évolueront les autres prix, face aux mêmes tensions géopolitiques mais aussi commerciales ?
 - Quelle sera l'action des banques centrales, confrontées à la volonté de maîtriser l'inflation mais également confrontée à la nécessité de soutenir la croissance (ou d'éviter de la remettre en cause) ?

Source : FMI octobre 2024

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La France a vécu en 2024 une croissance assez solide mais qui pourrait être impactée négativement par les mesures de redressement des finances publiques

• Croissance :

- Si la croissance a été conforme aux prévisions (ce qui est assez rare), sa composition a été différente : la consommation et l'investissement ont évolué défavorablement (ce qui a nui aux recettes fiscales de l'Etat et à un moindre niveau des collectivités locales – l'immobilier) ; au contraire, les dépenses publiques et le commerce extérieur ont contribué positivement à la croissance.
- L'importance des dépenses publiques dans la croissance actuelle induit le risque d'un impact négatif des mesures de diminution des dépenses publiques proposées dans le cadre du PLF 2025.

• Chômage :

- Le chômage devrait rester stable en 2024 mais des signes de dégradation sont apparus : l'économie française a montré une résistance en 2024 (l'objectif de croissance fixé à l'automne 2023 a été confirmé récemment à 1,1%)
- En 2025, les mesures restrictives en matière de dépenses publiques et de fiscalité pourraient impacter la croissance domestique et donc le chômage. Ces effets sont très difficiles à anticiper.

• Taux d'intérêt :

- Les taux d'intérêt ont entamé une diminution en 2024, en raison de l'évolution de la politique de la BCE
- Ils demeurent nettement supérieurs aux niveaux de fin 2021 et ne devraient pas les atteindre
- Les taux de long terme peuvent être impactés négativement par les craintes portant sur la dette française (impact des potentielles dégradation de la notation de la France) ; l'écart de taux avec l'Allemagne s'est accru depuis plusieurs mois.

	octobre-21	octobre-22	octobre-23	septembre-24	anticipations mars 2025
Euribor 3 mois	-0.55%	1.44%	3.85%	3.49%	2.69%
Euribor 12 mois	-0.48%	2.62%	4.23%	3.09%	2.72%
TEC 10	0.16%	2.75%	3.39%	3.08%	3.10%
Taux de change \$ / €	1.16	1.02	1.06	1.11	1.12

Sources : LFT - INSEE

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

La situation des finances publiques s'est fortement dégradée en 2024, justifiant selon l'Etat des mesures restrictives pour 2025

Tout au long de l'année 2024, l'Etat a annoncé un écart négatif de plus en plus grand entre le déficit 2024 des finances publiques prévu à l'automne 2023 et le déficit anticipé pour 2024.

Cet écart est principalement lié à de moindres recettes, conséquence de prévisions optimistes, de la dégradation des comptes des sociétés et d'une croissance différente de celle qui était anticipée (poids inférieur de l'investissement et de la consommation).

Les orientations de l'Etat traduites dans les PLF 2025 sont fortes : mesures de diminution des dépenses de l'Etat et des organismes sociaux (et des contraintes imposées aux collectivités locales qui devraient elles-aussi s'imposer des restrictions budgétaires), hausse de la fiscalité.

Ces mesures auront-elles l'effet escompté, entre nécessaire redressement des finances publiques et nécessité de ne pas casser la croissance de l'économie ?

Les finances des collectivités locales devraient connaître une dégradation en 2024, mais de manière inégale : ce sont les départements qui sont les plus impactés, ayant souffert à la fois de la hausse des dépenses sociales et de leur exposition à la baisse du marché immobilier (droits de mutation).

La bloc communal a été le moins impacté.

La situation financière des collectivités locales, globalement satisfaisante, dissimule une grande hétérogénéité.

Communauté de communes des Vallées de Thônes – Rapport sur les orientations

Besoin de financement % PIB	2023	2024	a2025
Etat	-5,6	-5,4	-4,5
Organismes de Sécurité sociale	0,4	0	0,2
Collectivités locales (APUL)	-0,4	-0,7	-0,7
TOTAL	-5,5	-6,1	-5
Dette publique (% PIB)	109,9%	112,9%	114,7%

Montants financiers (Mds€, 2024) et évolutions en % (23-24) - prévisions	Dépenses de fct 2024 (év.23-24)	Epargne brute (év 23-24)	Encours de dette (évol.23-24)
Communes	86 (+4,4%)	13,5 (-7,8%)	66,5 (+1,4%)
EPCI à fiscalité propre	46,6 (+3,8%)	7,1 (-3,5%)	30,3 (+3,1%)
Départements	66,9 (+3,7%)	4,6 (-31,8%)	31,7 (+3,8%)
Régions et CTU	25,5 (+3,8%)	5,8 (-5,1%)	37,1 (+4,9%)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Données prévisionnelles 2024 pour les communes et EPCI à fiscalité propre – Note de conjoncture Banque Postale / focus sur le fonctionnement

Les communes :

- La hausse des charges de fonctionnement devrait être supérieure à l'inflation et à l'évolution des recettes de fonctionnement
- Les recettes fiscales ont vu leur évolution ralentir, malgré la revalorisation des bases de 3,5%
- Il faut noter la hausse significative des dotations et participations (3,5%)
- Cet effet ciseaux a eu pour effet une diminution de l'autofinancement, qui demeure toutefois significatif
- Ces chiffres globaux dissimulent de grands écarts de situation

Communes

Postes	2023 Ms€	2024 Md€	2023-24 évolution en %
Dépenses de fonctionnement	82,4	86	+4,4%
Dont charges de personnel	43,5	45,7	+4,9%
Charges à caractère général	21,3	22	+3,5%
Dépenses d'intervention (dont subv-contributions)	14,4	14,9	+3,8%
Recettes de fonctionnement	97	99,5	+2,5%
Recettes fiscales	64,7	66	+2%
Dotations et compensations fiscales	16,5	17,1	+3,5%
Produits des services	7,3	7,7	+6%

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Données prévisionnelles 2024 pour les communes et EPCI à fiscalité propre – Note de conjoncture Banque Postale / focus sur le fonctionnement

EPCI à fiscalité propre

Les EPCI à fiscalité propre :

- La hausse des charges de fonctionnement a été plus forte encore pour les EPCI, qui portent des politiques publiques importantes dans les territoires
- La hausse des recettes fiscales (3%) n'a pas permis d'éviter un effet ciseaux (écart de 1 point entre évolution des charges et des produits).
- Ici encore, ces chiffres dissimulent des écarts de situation marqués entre EPCI.

Postes	2023 Mse€	2024 Md€	2023-24 évolution en %
Dépenses de fonctionnement	44,9	46,6	+3,8%
Dont charges de personnel	12,1	12,6	+4,7%
Charges à caractère général	8,6	9,1	+5,6%
Dépenses d'intervention (dont subv-contributions)	9,9	10,3	+4,5%
Recettes de fonctionnement	52,2	53,7	+2,8%
Recettes fiscales	34,2	35,2	+3%
Dotations et compensations fiscales	9,9	10,1	+1,3%
Produits des services	3,7	3,9	+3,4%

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2025 concernant le bloc communal

Article 7 : Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité et diverses simplifications et sécurisations

Cet article adapte les tarifs normaux d'accise en sortie de bouclier tarifaire afin de garantir au consommateur une baisse de 9 % du tarif réglementé de vente en 2025 à partir du 1er février. Il sécurise également trois dispositifs concernant les collectivités (territoires isolés, équilibres zones rurales/urbaines et régions-Ile de France Mobilités).

Article 15 : décalage de trois ans de la suppression totale de la CVAE pour les entreprises

Initialement prévue en 2024, la CVAE ne sera supprimée en totalité pour les entreprises qu'en 2030, après un nouveau décalage votée en 2024. Les taux sont maintenus jusqu'en 2027.

Article 16 : Clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels

Rétablissement d'un « planchonnement » figé à compter des impositions dues au titre de 2023, ce qui devrait permettre de sécuriser notamment les recettes du bloc local (base de la CFE et du foncier bâti).

Article 24 : Réintégration des amortissements admis en déduction dans l'assiette de la plus-value imposable réalisée lors de la cession de locaux ayant fait l'objet d'une location meublée dans le cadre d'une activité exercée à titre non professionnel

Cet article vise à corriger une spécificité du régime fiscal de la location meublée non professionnelle (LMNP) qui contribue aux tensions sur le marché locatif. « Afin d'assurer une plus grande égalité de traitement entre les loueurs professionnels et non professionnels ».

Article 27 : Intégration des communes anciennement classées en zone de revitalisation rurale dans le nouveau zonage France ruralités revitalisation (FRR) et prorogation du dispositif d'exonérations fiscales et sociales dans les bassins d'emploi à redynamiser

Cette réforme avait connu des difficultés, des communes ayant été exclues (2168 communes). Avec cet article, l'Etat réintroduit ces 2 168 communes dans le FRR.

Revalorisation des valeurs locatives en 2024 (prévision) : 1,5% (taux constaté à fin octobre – il sera définitivement fixé sur la base de l'indice des prix à la consommation de décembre 2023 et novembre 2024)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2025 concernant le bloc communal

Article 30 : Modulation des conditions d’attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA devrait être réduit d’environ 800 M€ via **la baisse du taux de compensation forfaitaire, fixé à 14,850 %, contre 16,404 % en 2024, pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025. Cet article annule l’élargissement du champ d’application du FCTVA voté l’an dernier à certaines dépenses de fonctionnement.** Il prévoit donc de supprimer les exceptions que constituent l’intégration des dépenses d’entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l’informatique en nuage pour revenir au régime commun historique du fonds, pour se recentrer sur les seules dépenses d’investissement.

Article 31 : Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales

Le texte prévoit que le produit affecté à chaque collectivité soit égal au montant qui leur a été versé en 2024 au titre de « la participation temporaire des collectivités locales à l’effort d’assainissement des comptes publics ».

Article 33 : Dispositions relatives à l’affectation de ressources à des tiers

Cet article explicite la ventilation des 21,1 Md€ affectés aux opérateurs de l’État et organismes chargés de missions de service public 2025, en baisse de 719,3 M€. On y retrouve des partenaires des collectivités comme l’ANSES, des EPF régionaux, la Société de Grands Projets, les Voies navigables de France, les CCI, l’ANAH, les Agences de l’eau, l’AFITF, etc...

Article 62 : Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Intégration de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue en compensation dans le calcul des indicateurs du FPIC.

Le PLFI vient également « tirer les conséquences de la décision » et abroge les modalités dérogatoires de répartition interne. La répartition du reversement du FPIC entre communes membres de chaque EPT est également effectuée en fonction des montants perçus par les communes en 2015.

Ceci pourrait impacter la répartition entre territoires des prélèvements opérés au titre du FPIC.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2025 concernant le bloc communal

Article 64 : Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales

Il s'agit d'une nouvelle contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, mais différente de celle instituée entre 2014 et 2017.

Concrètement, il prend la forme d'un fonds abondé par les prélèvements sur le montant des impositions revenant aux communes, aux départements, aux régions et à leurs établissements publics à fiscalité propre, et dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont supérieures à 40 millions d'euros. D'après les dernières données publiées sur le site de l'OFGL (comptes consolidés 2023), on compte 567 collectivités dépassant ce seuil (les 17 régions et collectivités uniques, les 97 départements, 157 EPCI et 296 communes). Le dispositif précédent s'appliquait, lui, à toutes les collectivités, au prorata de leurs recettes de fonctionnement retraitées.

Le texte prévoit des exonérations :

- Du côté des EPCI, sont exonérés les 300 premiers classés en fonction de la somme des rapport utilisés dans la dotation de péréquation des intercommunalités.
- pour les communes, sont exonérées les 250 premières communes du classement DSUCS mais aussi sur les 2500 premières communes du classement DSR (indice synthétique).

L'article conditionne l'abondement du fonds de réserve « au relevé d'un écart entre un solde de référence des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et le solde effectivement réalisé au cours de l'année précédente », précise l'exposé des motifs.

Le solde « est déterminé sur la base des comptes nationaux annuels provisoires établis par l'Insee », précise le texte.

Cet abondement, s'il a lieu, est réparti « au prorata de la somme des ressources nettes qui leur a été versée sur l'année civile précédente », et « **ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal** ».

L'article dispose « que les sommes mises en réserve une année donnée, abondent les trois années suivantes, à hauteur d'un tiers par année, les montants mis en répartition au titre de la péréquation horizontale ».

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2025 concernant le bloc communal

Stabilité de la dotation globale de fonctionnement 27,6 milliards d'euros) – Article 29

- La DGF est stabilisée au montant de 2024 ; compte tenu de la structure de la DGF, cette stabilité va accentuer le jeu des « variables d'ajustement » internes aux dotations (baisse exceptionnelle de 487 M€, contre 47 M€ en 2024).
- Pour le bloc communal, les deux principaux concours de péréquation (DSU, DSR) augmentent, et dans une proportion plus forte qu'en 2024 : 140 millions d'euros pour la DSUCS et de 150 millions pour la DSR (dont 60% affectés à la part « péréquation »).
- Fraction « bourg-centre » de la DSR : renforcement de la prévisibilité en prévoyant le recours aux informations publiées sur le site de l'Insee publiquement.
- L'indexation de la dotation des groupements touristiques (DGT) sur l'évolution de la DGF est supprimée.

Quelques données sur les dotations et subventions d'Etat aux CL	Montants PLFI 2025
DGF globale (hors régions)	27,6 Mds€
Dotations de péréquation communes (DNP, DSU et DSR)	5,9 Md€ (+290 M€)

DGF : dotation globale de fonctionnement
 DSU : dotation de solidarité urbaine
 DSR : dotation de solidarité rurale
 DNP : donation nationale de péréquation
 DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
 DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
 DCUSTP : dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle
 DCRTP : dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle
 CP : crédits de paiement

3. LA SITUATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE DE LA CCVT EN 2024 (CA PRÉVISIONNEL)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2024



Résultats budgétaires 2024 prévisionnels de la CCVT – budget principal et budgets annexes

	2024	2024	2024	2024
	Budget principal	BA OM	BA MOBILITE	Budgets consolidés
Fonctionnement				
Recettes de fonctionnement	17 513 034	4 402 285	3 064 381	24 979 700
Dépenses de fonctionnement	16 545 295	4 570 247	2 626 890	23 742 432
A = Solde d'exécution de l'exercice	967 739	- 167 962	437 491	1 237 268
B = Résultat antérieur reporté (002)	4 059 220	922 246	92 228	5 073 694
C = A+B = Résultat de fonctionnement	5 026 959	754 284	529 719	6 310 962
Investissement				
Recettes d'investissement	1 930 379	1 345 961		3 276 340
<i>1068 - Capitalisation des excédents de fonctionnement</i>				-
Dépenses d'investissement	3 179 466	1 948 651		5 128 117
D = Solde d'exécution de l'exercice	- 1 249 087	- 602 690	-	1 851 777
E = Solde d'exécution antérieur reporté (001)	1 010 298	394 996		1 405 294
F = D + E = Solde d'exécution cumulé	- 238 789	207 694	-	446 483
Résultat global de clôture (C + E)	4 788 170	546 590	529 719	5 864 479
Totaux				
A+D = RESULTAT DE L'EXERCICE	- 281 348	- 770 652	437 491	- 614 509
B+E = RESULTATS REPORTEES	5 069 518	1 317 242	92 228	6 478 988
RESULTAT CUMULE	4 788 170	546 590	529 719	5 864 479
				2 024
SIG	BP	BA OM	BA MOBILITE	CONSO
Excédent brut de fonctionnement	2 215 111	487 956	437 491	3 140 558
CAF brute	2 107 341	412 757	437 491	2 957 589
CAF nette	1 835 165	77 251	437 491	2 349 907
Encours de dette	3 519 283	1 949 782		5 469 065
Dette / CAF brute	1,7	4,7		1,8

Un résultat budgétaire global excédentaire (5,7 M€)

Une CAF nette positive (2,3 M€) et un endettement faible (1,8 année de CAF)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2024

➔ Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

SOLDE DE GESTION	2022	2023	2024
Produits de gestion	13 595	15 883	17 456
Charges de gestion	13 849	13 685	15 241
EBF	-255	2 198	2 215
Résultat financier	-96	-89	-82
Solde des op. excep. (hors cessions)	7	4	-26
CAF brute	-344	2 113	2 107
Am. du capital de la dette	258	265	272
CAF nette	-602	1 848	1 835
Résultat fonctionnement + rés rep	2 859	4 059	5 027
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	-2,5%	13,3%	12,1%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	#N/A	1,8 ans	1,7 ans

Les soldes de gestion sont demeurés globalement stables en 2024 par rapport à 2023, de l'EBF à la CAF nette.

La hausse des charges de gestion a été compensée par la dynamique des produits.

La charge de la dette (charges financières et amortissement de la dette) est également stable.

Le niveau d'endettement se situe à un niveau très satisfaisant, du fait de la baisse de l'encours de la dette et de la stabilité de la CAF.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2024

➔ Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

	2022	2023	2024	2021-22	2022-23	2023-24	2021-22	2022-23	2023-24
011 - Charges à caractère général	1 857	2 446	3 025	59	588	580	3,3%	31,7%	23,7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 544	2 969	3 271	345	425	303	15,7%	16,7%	10,2%
014 - Atténuations de produits	6 185	6 253	6 239	-4	68	-14	-0,1%	1,1%	-0,2%
65 - Autres charges de gestion courante	3 263	2 018	2 704	2 287	-1 246	687	234,1%	-38,2%	34,0%
Charges de gestion	13 849	13 685	15 241	2 687	-164	1 555	24,1%	-1,2%	11,4%
013 - Atténuations de charges	91	64	55	28	-27	-9	43,8%	-29,5%	-14,4%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de	1 093	1 710	1 866	53	618	156	5,1%	56,5%	9,1%
73 - Produits issus de la fiscalité	8 029	9 600	10 371	-234	1 572	770	-2,8%	19,6%	8,0%
74 - Dotations et participations	4 350	4 443	5 079	194	92	637	4,7%	2,1%	14,3%
75 - Autres produits de gestion courante	32	66	85	-38	34	19	-54,0%	104,3%	28,7%
Recettes de gestion	13 595	15 883	17 456	2	2 289	1 572	0,0%	16,8%	9,9%
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	-255	2 198	2 215	-2 684	2 453	17	-110,5%	-962,4%	0,8%

Les charges de gestion ont augmenté de 11,4% ; au sein de cet agrégat, les charges de personnel ont cru de 10,2% et les charges à caractère général de 23,7%. Les autres charges de gestion courante ont même augmenté de 34%.

Le maintien de l'EBF (+0,8% en réalité) n'a été possible que grâce à la dynamique des produits de gestion (+9,9%).

Parmi ces produits, la dynamique principale provient des dotations et participations (+14,3% - hausse provenant des participations et non des dotations, qui, elle, ont diminué à nouveau), des produits des services (+9,1%) et des impôts et taxes (+8%).

Le maintien de l'EBF repose donc sur la capacité de la CCVT à maintenir une dynamique des produits cohérente avec la hausse de ses charges de gestion.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2024

➔ Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

	2022	2023	2024	2021-22	2022-23	2023-24	2021-22	2022-23	2023-24
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	-255	2 198	2 215	-2 684	2 453	17	-110,5%	-962,4%	0,8%
76 - Produits financiers									
66 - Charges financières	-96	-89	-82	4	7	7	-4,5%	-7,2%	-7,8%
Solde des opérations financières	-96	-89	-82	4	7	7	-4,5%	-7,2%	-7,8%
77 - Produits exceptionnels	16	15	14	2		-1	15,4%	-1,6%	-7,6%
67 - Charges exceptionnelles	-8	-11	-40	339	-2	-29	-97,6%	28,6%	266,3%
Solde des opérations exceptionnelles	7	4	-26	341	-3	-30	-102,1%	-37,7%	-683,1%
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	-344	2 114	2 107	-2 339	2 457	-6	-117,2%	-714,9%	-0,3%
	2022	2023	2024	2021-22	2022-23	2023-24	2021-22	2022-23	2023-24
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	-344	2 114	2 107	-2 339	2 457	-6	-117,2%	-714,9%	-0,3%
Remboursement du capital de la dette	-258	-265	-272	-5	-7	-7	1,9%	2,6%	2,6%
Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)	-602	1 848	1 835	-2 343	2 450	-13	-134,6%	-407,0%	-0,7%
opérations patrimoniales	-392	-483	-1 140	-90	-92	-656	30,0%	23,4%	135,8%
Résultat de fonctionnement avant report	-735	1 630	968	-2 429	2 366	-662	-143,4%	-321,7%	-40,6%

Les CAF brute, CAF nette et résultat de l'exercice sont impactés positivement par l'EBF positif. Les marges de manœuvre de la CCVT sont reconstituées, dans un contexte de hausse des taux de fiscalité.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2024

➔ Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

Un focus : les taux de réalisation des charges de fonctionnement – comparaison 2022-2024

Chapitres	Taux de réalisation 2022 (CA)	Taux de réalisation 2023 (CA)	Taux de réalisation estimé (CA prévisionnel 2024)
011 - charges à caractère général	57,0%	77.4%	71%
012 - charges de personnel	93,5%	93.4%	96%
014 - Atténuations de produits	99,9%	99.9%	100%
65 - autres charges de gestion courante	97,5%	91.4%	97%
66 - Charges financières	71,5%	98.3%	100%
67 - charges exceptionnelles	60,3%	19.7%	87%
042 - opérations d'ordre entre sections	87,0%	85.7%	100%
TOTAL	84,5%	85.7%	74%

Le taux de réalisation global intègre ici le virement à la section d'investissement qui n'est jamais réalisé.

Après la forte hausse de 2023 enregistrée sur le chapitre 011, 2024 pourrait voir les taux de réalisation rester assez stables voire diminuer ; la prudence est de mise considérant que 2024 contient des réalisations prévisionnelles.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2024

➔ Comparaison avec les autres EPCI à fiscalité propre de Haute-Savoie (fiscalité et dotations)

EPCI - données 2023 (servant au calcul du FPIC et des dotations 2024)	Dotation intercommunalité 2024/hab	Potentiel fiscal/hab	Coefficient d'intégration fiscale	Revenu imposable/hab	Solde du FPIC 2024/hab.	Effort fiscal agrégé	potentiel financier agrégé/hab	Evolution DI 20-24
CC DE FAUCIGNY GLIERES	5,2	686,0	53,2%	19 711	- 52,9	0,88	1 032,3	742,7%
CA ANNEMASSE AGGLO	37,3	386,2	48,0%	21 217	- 14,8	1,02	715,4	4,3%
CC DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC	-	868,8	59,5%	24 639	- 128,7	0,95	1 560,4	
CC CLUSES-ARVE ET MONTAGNES	8,0	524,5	19,7%	17 172	- 49,1	0,84	1 035,2	4042,4%
CC DES MONTAGNES DU GIFFRE	17,5	339,3	33,5%	20 600	- 39,0	1,01	912,1	-17,5%
CC PAYS DU MONT-BLANC	7,4	292,2	16,3%	20 429	- 57,1	0,98	1 056,2	25,2%
GRAND ANNECY	9,7	618,7	26,5%	23 236	- 25,5	0,89	773,0	67,0%
THONON AGGLOMÉRATION	35,0	312,6	40,1%	23 768	-	0,93	653,4	7,0%
CC USSES ET RHÔNE	9,7	386,2	31,2%	21 457	- 36,7	0,75	883,5	63,7%
CC PAYS D'EVIAN VALLÉE D'ABONDANCE	13,3	405,2	30,6%	22 693	- 47,5	1,01	952,2	29,8%
CC DE LA VALLEE VERTE	29,5	183,8	51,4%	21 622	- 14,0	0,93	704,3	67,6%
CC DE CRUSEILLES	99,6	365,9	70,3%	27 166	- 28,6	0,82	747,2	7,6%
CC DE FIER ET USSES	20,3	262,1	39,0%	21 652	- 24,2	1,08	783,8	164,9%
CC ARVE SALEVE	19,0	240,6	36,7%	26 134	- 24,9	0,86	731,3	36,5%
CC VALLEES THONES	13,0	411,3	20,6%	20 963	- 51,5	1,00	1 005,4	-17,7%
CC 4 RIVIERES	17,6	225,7	32,3%	23 835	- 20,8	0,89	728,8	-14,0%
CC DU HAUT-CHABLAIS	9,7	477,1	35,3%	20 211	- 58,5	0,99	1 069,5	65,0%
CC GENEVOIS	9,8	292,4	42,3%	29 505	- 31,0	0,79	735,7	70,9%
CC DU PAYS ROCHOIS	9,7	425,7	37,5%	22 823	- 34,5	0,75	848,9	67,9%
CC RUMILLY TERRE DE SAVOIE	9,7	433,7	28,1%	17 585	- 31,8	0,89	894,7	67,3%
CC DES SOURCES DU LAC D'ANNECY	9,7	458,4	32,9%	18 034	- 64,0	0,93	1 140,1	61,7%
Médiane	9,8	386,2	35,3%	21 622	- 34,5	0,93	883,5	

La CCVT perçoit une dotation d'intercommunalité plus faible que la médiane des EPCI en raison de son potentiel fiscal plus élevé mais surtout de son coefficient d'intégration fiscale faible (même s'il a et va augmenté(er) du fait de la hausse des taux de fiscalité communautaire. La hausse des taux en 2023 a eu pour effet d'accroître l'effort fiscal agrégé à 1, soit plus que la médiane. Le prélèvement FPIC est supérieur à la médiane (en raison du potentiel fiscal agrégé élevé)

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS (FONCTIONNEMENT) ET DE PROGRAMMATION (INVESTISSEMENTS) ET LES CRÉDITS DE PAIEMENTS

BUDGET PRINCIPAL

Autorisations de Programme (AP)					Montants proposés au vote			Crédits de paiement (CP)					
N°	Libellé	Section	Chapitre	Compte	Montant TTC au 01-01-2024	Révision	Montant TTC au 01-01-2025	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030
AP-01-2023-01	SCOT	Investissement	Chap 20	art 202-SCOT	150 000 € -	55 000 €	95 000 €	95 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
AP-01-2023-02	Gens du voyage	Investissement	Chap 204	art 2041512 - VOY	800 000 €	- €	800 000 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €	- €	- €	- €
AP-01-2023-03	OPAH - subventions aux particuliers	Investissement	Chap 204	art 20422 - HAB	1 333 228 € -	50 000 €	1 283 228 €	180 000 €	275 000 €	295 000 €	435 000 €	98 228 €	- €
AP-01-2024-01	Base de vie à St Jean	Investissement	Chap 23	art 2313 - MOB	660 000 €	- €	660 000 €	300 000 €	360 000 €	- €	- €	- €	- €
AP-01-2024-02	Zones économiques - études	Investissement	Chap 20	Art 2031 - ZECO	500 000 € -	350 000 €	150 000 €	150 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
AP-01-2024-03	Zones économiques - acquisition	Investissement	Chap 21	Art 2111 - ZECO	2 000 000 € -	100 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
AP-01-2024-04	Zones économiques - travaux	Investissement	Chap 23	Art 2312 - ZECO	5 000 000 €	1 480 000 €	6 480 000 €	120 000 €	2 760 000 €	2 400 000 €	1 200 000 €	- €	- €
AP-01-2024-05	OPAH - fonds d'aide au logement social	Investissement	Chap 204	art 20422 - HAB	- €	1 050 000 €	1 050 000 €	150 000 €	200 000 €	150 000 €	200 000 €	150 000 €	200 000 €
AP-01-2024-06	Rando "pépites" + Gde itinérance APN	Investissement	Chap 23	art 2315 - SENT	- €	1 500 000 €	1 500 000 €	350 000 €	550 000 €	500 000 €	100 000 €	- €	- €
Total Investissement					10 443 228 €	3 475 000 €	13 918 228 €	3 445 000 €	4 445 000 €	3 645 000 €	1 935 000 €	248 228 €	200 000 €

Autorisations d'engagement (AE)					Montants proposés au vote			Crédits de paiement (CP)					
N°	Libellé	Section	Chapitre	Compte	Montant TTC au 01-01-2024	Révision	Montant TTC au 01-01-2025	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030
AE-01-2023-01	Archivistes - CDG74	fonctionnement	Chap 011	art 611 - ADM	30 000 € -	15 000 €	15 000 €	15 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
AE-01-2023-02	Risques Naturels : programmation GIRN	fonctionnement	Chap 011	art 617 - RINA	45 000 € -	10 000 €	35 000 €	35 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
AE-01-2023-03	Animation OPAH - 6 ans - 2024 -2029	fonctionnement	Chap 011	art 6238 - HAB	645 618 €	64 382 €	710 000 €	155 000 €	150 000 €	155 000 €	180 000 €	70 000 €	- €
AE-01-2023-04	Schéma des APN et capacité de charges des espaces naturels	fonctionnement	Chap 011	art 617 - EV	5 760 € -	5 760 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AE-01-2023-06	IAM - observatoire - 3 ans	fonctionnement	Chap 011	art 611 - IAM	260 000 € -	120 000 €	140 000 €	120 000 €	20 000 €	- €	- €	- €	- €
AE-01-2023-07	Subvention d'équilibre - Budget annexe Mobilité	fonctionnement	Chap 65	art 65736221 - MOB	3 000 000 €	1 900 000 €	4 900 000 €	900 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €
	Renforcement à la démarche agri-écologique Alpage école - Observ agroéco	fonctionnement	Chap 011	art 617 - SUL	- €	63 404 €	63 404 €	43 404 €	20 000 €	- €	- €	- €	- €
Total Fonctionnement					3 986 378 €	1 877 026 €	5 863 404 €	1 268 404 €	1 190 000 €	1 155 000 €	1 180 000 €	1 070 000 €	- €

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS (FONCTIONNEMENT) ET DE PROGRAMMATION (INVESTISSEMENTS) ET LES CRÉDITS DE PAIEMENTS

Budget OM

Autorisations de Programme (AP)					Montants proposés au vote			Crédits de paiement (CP)					
N°	Libellé	Section	Chapitre	Compte	Montant HT au 01-01-2024	Révision	Montant HT au 01-01-2025	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030
AP-02-2024-01	Achat camions	Investissement	Chap 21	art 2182	1 302 000 €	- 332 000 €	970 000 €	970 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
AP-02-2024-02	Déchetteries - mise en conformité - études	Investissement	Chap 20	art 2031	282 000 €	- €	282 000 €	242 000 €	40 000 €				
AP-02-2024-03	Déchetteries - mise en conformité (acquisition terrains)	Investissement	Chap 21	art 2111	355 000 €	- 355 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AP-02-2024-04	Déchetteries - mise en conformité (travaux)	Investissement	Chap 23	art 2313	3 119 000 €	1 045 000 €	4 164 000 €	762 000 €	2 300 000 €	1 102 000 €			
				Total Investissement	5 058 000 €	358 000 €	5 416 000 €	1 974 000 €	2 340 000 €	1 102 000 €	- €	- €	- €

4. PROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

Hypothèses prospectives – budget principal

Dépenses de Fonctionnement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)	Montants CA simulé 2025
Charges à caractère général (3 025 k€ au CA 2024 prévisionnel)	<ul style="list-style-type: none"> Ce chapitre intègre les charges induites en prospective les charges induites par les projets PPI Taux d'évolution simulé : +18% (intégrant des effets induits par certains projets – PPI) Taux d'évolution de 2% par an les années suivantes (inflation) 	3 578 k€
Charges de personnel (3 271 k€ au CA 2024)	<ul style="list-style-type: none"> Montant simulé pour 2025 de 3,6 M€ (impacts des recrutements et du GVT + hausse du taux CNRACL), en hausse de 11,1% par rapport au CA prévisionnel de 2024 Evolution de 2% par an les années suivantes (GVT – pas de recrutements) 	3 646 k€
Reversements de fiscalité (6 239 k€ au CA 2024)	<ul style="list-style-type: none"> Attributions de compensation : 5 874 k€ en 2024, stabilité les années suivantes FPIC : montant global en hausse de 2% par an (hausse des bases) Autres reversements : stables 	6 246 k€
Autres charges de gestion courante (2 704 k€ au CA 2024)	<ul style="list-style-type: none"> Hausse de 2% par an (inflation) Subvention au budget annexe – mobilité : hausse progressive de la subvention de manière à assurer l'équilibre du budget (qui est actuellement déséquilibré hors excédent reporté d'exploitation) : cette subvention atteint 1,5 M€ en 2030 (contre 1 M€ en 2024 et 0,9 M€ en 2025) 	2 658 k€
Charges financières (82 k€ au CA 2024)	<ul style="list-style-type: none"> Dettes anciennes : état prévisionnel d'extinction de la dette fourni par la CCVT Dettes nouvelles : échéancier déterminé sur la base d'un taux de 3,5%, remboursement du capital progressif sur 20 ans 	75 k€

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030



Hypothèses prospectives – budget principal

Dépenses de Fonctionnement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)	Montants CA simulé 2025
Charges exceptionnelles (40 k€ au CA 2024)	<ul style="list-style-type: none"> • Titres annulés : 40 k€/an 	40 k€
Dotations aux amortissements et provisions (1 182k€ en 2024)	<ul style="list-style-type: none"> • Echancier des dotations actuelles • Nouvelles dotations intégrant l'impact des subventions d'équipement versées (durée d'amortissement de 30 ou 5 ans selon leur nature) • Provisions : après un montant important en 2024 	500 k€

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

Hypothèses prospectives – budget principal

Recettes de fonctionnement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)	Montants CA simulé 2025
Atténuations de charges (55 k€ au CA 2024)	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursements sur charges de personnel : +2% (en lien avec les charges de personnel) 	56 k€
Produits des services (1 866 k€ au CA 2024)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce chapitre intègre en prospective les produits de fonctionnement induits par les projets d'investissement • Il s'agit pour l'essentiel des travaux et des remboursements de frais par les budgets annexes • Evolution de +2% par an 	2 065 k€
Fiscalité perçue (10 371 k€ au CA 2024)	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes foncières : hausse des bases de 3% par an (revalorisation de 1,5% par an + 1,5% de variation physique) • CFE : hausse de 2% par an 2025-2030 (4,2% en 2024) – Evolution de la CFE des établissements dominants : hausse de 2,2 M€ (nouveau contribuable : SAS Fournier Développement à Thônes : 1,4 M€) • Taxe d'habitation des résidences secondaires : stabilité des bases (constatation 2023-24) • Compensation / recettes de TVA : 0% par an (partie ex THRP et ex CVAE) – compte tenu du contexte économique • TASCOM : 216 k€ en 2024 et stable ensuite • IFR : 163 k€ en 2024 et stable ensuite • Taxe Gemapi : 339 k€ en 2024 et stable ensuite • FNGIR : 57 k€ (stable ensuite) 	11 040 k€

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

Hypothèses prospectives – budget principal

Recettes de fonctionnement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)	Montants CA simulé 2025
Dotations et participations (5 079 k€ au CA 2024)	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation d'intercommunalité : 419 k€ en 2024, baisse de 4,5% par an (baisse de la dotation par habitant de 5% par an et hausse de 0,5% par an de la population DGF) • Dotation de compensation : 920 k€ en 2024 et -2% par an les années suivantes (ajustement DGF) • Compensations fiscales : 1 119 k€ en 2024 hors taxe d'habitation (essentiellement liée à la diminution de 50% des VL des locaux industriels – en CFE – hausse annuelle de 2% par an (évolution des bases de CFE) – compensation de foncier bâti (effet diminution des VL industrielles), hausse comme les bases de foncier bâti • Subventions reçues : 2 505 k€ en 2024, hausse de 1% par an (part prépondérante de la participation Région au titre des transports – montant de cette participation 1 750 k€ en 2025) 	5 072 k€
Autres produits (gestion courante et produits exceptionnels 142 k€ au CA 2024)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits de gestion courante : 77 k€, +1% par an pour les loyers • Produits exceptionnels : 14 k€ par an • Reprises de subventions au compte de résultat : échéancier transmis par la CCVT 41 k€ par an) 	141 k€

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030



Hypothèses prospectives – budget principal

Dépenses d'investissement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)
Charge de la dette en capital (272 k€ en 2024)	<ul style="list-style-type: none"> Echéancier de la dette au 1^{er} janvier 2025 Nouveaux emprunts : échéancier sur la base d'un taux de 3,5% sur 20 ans
Dépenses d'équipement (2 661 k€ en 2024)	<ul style="list-style-type: none"> Programmation pluriannuelle des investissements et mesures nouvelles (cf. pages suivantes), incluant l'impact induit de ces opérations en fonctionnement Dépenses récurrentes : 100 k€ par an 2025-2030
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (échéancier transmis par la CCVT) : 41 k€ par an Remboursement EPF (27 – 99 k€/an – terrain EHPAD)
Recettes d'investissement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)
Recettes d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Cf. PPI FCTVA : 14,85% sur les dépenses d'équipement à compter de 2025 (baisse significative par rapport au taux précédent de 16,404%) Subventions : données par opération Emprunts : volume global calculé afin d'équilibrer a minima le résultat du CA prévisionnel en investissement
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement des immobilisations : échéancier transmis par la CCVT

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030



Hypothèses prospectives – budget principal

- **La programmation pluriannuelle des investissements et des projets (version prévisionnelle)**
 - Des projets ont été intégrés dans les simulations
 - Ils génèrent un impact en investissement et, pour certains, en fonctionnement ; d'autres projets ne génèrent qu'un impact en fonctionnement (ponctuel ou récurrent)
 - Il peut s'agir de projets dont le niveau d'engagement peut être variable (engagés ou non sur le plan juridique, pour d'autres simples intentions dont le chiffrage reste approximatif à ce jour)
 - Liste des projets et actions envisagés : (les pages suivantes détaillent les principaux projets et actions, sur la base des données transmises par la CCVT)
 - SCOT
 - Politique de l'habitat
 - Développement économique et touristique (part arrêtée / part non arrêtée)
 - Espace nautique à Thônes (projet non arrêté)
 - Infrastructures mobilité (budget principal)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030



Hypothèses prospectives – budget principal

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature
 - Dépenses et recettes d'investissement (besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement)
 - Dépenses et recettes de fonctionnement induites

Tous les projets (arrêtés / non arrêtés)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Investissement	3 398 486	4 275 050	13 318 920	6 060 520	2 361 223	2 152 570
Dépenses	3 834 000	5 517 000	17 722 000	10 362 000	6 625 228	4 627 000
dépenses - assiette FCTVA	1 087 000	1 940 000	13 680 000	8 480 000	6 330 000	4 380 000
Subventions versées	180 000	450 000	395 000	435 000	98 228	-
Autres dépenses d'inv.	2 567 000	3 127 000	3 647 000	1 447 000	197 000	247 000
Recettes	- 435 515	- 1 241 950	- 4 403 080	- 4 301 480	- 4 264 005	- 2 474 430
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-
FCTVA	- 201 515	- 697 950	- 2 269 080	- 1 437 480	- 940 005	- 650 430
Subventions reçues	- 234 000	- 544 000	- 2 134 000	- 2 864 000	- 3 324 000	- 1 824 000
Fonctionnement	313 000	190 000	190 000	- 570 000	- 5 000	-
Dépenses	493 000	266 000	271 000	291 000	166 000	96 000
Dépenses de fonctionnement	493 000	266 000	271 000	291 000	166 000	96 000
Recettes	- 180 000	- 76 000	- 81 000	- 861 000	- 171 000	- 96 000
Recettes de fonctionnement	- 180 000	- 76 000	- 81 000	- 861 000	- 171 000	- 96 000

← Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

← L'impact en fonctionnement induit

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030



Hypothèses prospectives – budget principal

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature
 - Dépenses et recettes d'investissement (besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement)
 - Dépenses et recettes de fonctionnement induites

Projets arrêtés UNIQUEMENT

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Investissement	3 398 486	4 062 175	5 706 920	3 654 520	2 200 798	2 152 570
Dépenses	3 834 000	5 267 000	8 922 000	6 362 000	4 675 228	4 627 000
dépenses - assiette FCTVA	1 087 000	1 690 000	4 880 000	4 480 000	4 380 000	4 380 000
Subventions versées	180 000	450 000	395 000	435 000	98 228	-
Autres dépenses d'inv.	2 567 000	3 127 000	3 647 000	1 447 000	197 000	247 000
Recettes	- 435 515	- 1 204 825	- 3 215 080	- 2 707 480	- 2 474 430	- 2 474 430
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-
FCTVA	- 201 515	- 660 825	- 1 081 080	- 843 480	- 650 430	- 650 430
Subventions reçues	- 234 000	- 544 000	- 2 134 000	- 1 864 000	- 1 824 000	- 1 824 000
Fonctionnement	313 000	190 000	190 000	- 570 000	5 000	-
Dépenses	493 000	266 000	271 000	291 000	166 000	96 000
Dépenses de fonctionnement	493 000	266 000	271 000	291 000	166 000	96 000
Recettes	- 180 000	- 76 000	- 81 000	- 861 000	- 171 000	- 96 000
Recettes de fonctionnement	- 180 000	- 76 000	- 81 000	- 861 000	- 171 000	- 96 000

Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

L'impact en fonctionnement induit

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

→ Hypothèses prospectives – budget principal

- des investissements et des projets : synthèse par projet (dépenses et recettes d'investissement - besoin de financement de chaque projet en investissement = excédent des dépenses d'investissement sur les recettes) = total prévisionnel de **31,6 M€** entre **2025** et **2030** (dépenses nettes d'investissement) projets non arrêtés *

	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030
≡ Dépenses d'investissement	3 834 000	5 517 000	16 972 000	10 362 000	6 625 228	4 627 000
SCOT	95 000	-	-	-	-	-
EQUIPTS CULTURELS ET SPORTIFS*	-	250 000	8 800 000	4 000 000	1 950 000	-
HABITAT	530 000	595 000	745 000	635 000	248 228	200 000
DEVELOPT ECONOMIQUE et TOURISTIQUE	-	175 000	100 000	-	-	-
INFRASTRUCTURES MOBILITE	582 000	1 080 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000
DEVELOPPEMENT ECO ET TOURISME NON ARRETES	2 627 000	3 417 000	3 007 000	1 407 000	107 000	107 000
≡ Recettes d'investissement	- 435 515	- 1 241 950	- 4 403 080	- 4 301 480	- 4 264 005	- 2 474 430
SCOT	- 14 108	-	-	-	-	-
EQUIPTS CULTURELS ET SPORTIFS	-	37 125	1 188 000	1 594 000	1 789 575	-
HABITAT	-	-	-	-	-	-
DEVELOPT ECONOMIQUE et TOURISTIQUE	-	-	-	-	-	-
INFRASTRUCTURES MOBILITE	- 156 427	- 460 380	- 2 551 520	- 2 441 520	- 2 441 520	- 2 441 520
DEVELOPPEMENT ECO ET TOURISME NON ARRETES	- 264 980	- 744 445	- 663 560	- 265 960	- 32 910	- 32 910
≡ Besoin/excédent de financement	3 398 486	4 275 050	12 568 920	6 060 520	2 361 223	2 152 570
SCOT	80 893	-	-	-	-	-
EQUIPTS CULTURELS ET SPORTIFS	-	212 875	7 612 000	2 406 000	160 425	-
HABITAT	530 000	595 000	745 000	635 000	248 228	200 000
DEVELOPT ECONOMIQUE et TOURISTIQUE	-	175 000	100 000	-	-	-
INFRASTRUCTURES MOBILITE	425 573	619 620	1 768 480	1 878 480	1 878 480	1 878 480
DEVELOPPEMENT ECO ET TOURISME NON ARRETES	2 362 020	2 672 555	2 343 440	1 141 040	74 090	216 090

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030



Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI

SCOT

		total / moy.	2025
Section d'investi	Dépenses d'investissement	95 000	95 000
	dépenses - assiette FCTVA	95 000	95 000
	Révision SCOT		95 000
	Recettes d'investissement	14 108	14 108
	FCTVA	14 108	14 108
	Subventions reçues	-	-
	Besoin/excédent de financement	80 893	80 893

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI

HABITAT

		total / moy.	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Section d'investissen	Dépenses d'investissement	3 153 228	530 000	595 000	745 000	635 000	248 228	200 000
	Subventions versées	1 283 228	180 000	275 000	295 000	435 000	98 228	-
	subventions versées aux particuliers		180 000	275 000	295 000	435 000	98 228	
	Autres dépenses d'inv.	1 870 000	350 000	320 000	450 000	200 000	150 000	200 000
	Action PLH		150 000	20 000	150 000	200 000	150 000	200 000
	Aire d'accueil des gens du voyage - Travaux - participation		200 000	300 000	300 000			
	Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Besoin/excédent de financement	3 153 228	530 000	595 000	745 000	635 000	248 228	200 000	
Fonctionnement in	Dépenses de fonctionnement	192 143	325 000	230 000	255 000	275 000	150 000	80 000
	Animations OPAH - 5 ans - 2024 - 2029		155 000	150 000	155 000	180 000	70 000	
	Actions PLH 6 ans - 2024-2030 (ex : prime incitative aux particuliers,		145 000	80 000	100 000	95 000	80 000	80 000
	Aire d'accueil des gens du voyage - Rbt d'une quote-part de l'étude		25 000					
	Recettes de fonctionnement	65 000	60 000	60 000	65 000	65 000	75 000	-
	subvention ANAH		60 000	60 000	65 000	65 000	75 000	
Dépenses induites de fonctionnement	- 127 143	- 265 000	- 170 000	- 190 000	- 210 000	- 75 000	- 80 000	

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030



Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI

INFRASTRUCTURES MOBILITE

		total / moy.	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	18 942 000	582 000	1 080 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000
	dépenses - assiette FCTVA	18 942 000	582 000	1 080 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000
	Acquisitions 50 VAE + 10 vélos musculaires pour vélo station		162 000					
	bornes covoiturage		120 000					
	base vie		300 000	360 000				
	axe structurant cyclable			720 000	720 000	720 000	720 000	720 000
	aménagement site propre				3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
	Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes d'investissement	12 401 540	156 427	460 380	2 551 520	2 441 520	2 441 520	2 441 520
	FCTVA	3 521 540	86 427	160 380	641 520	641 520	641 520	641 520
	Subventions reçues	8 880 000	70 000	300 000	1 910 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
	acquisition VAE région		50 000					
	bornes covoiturage		20 000					
	base vie - 20% de 550 k€				110 000			
axe structurant			300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	
aménagement site propre 50%				1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	
Besoin/excédent de financement	6 540 460	425 573	619 620	1 768 480	1 878 480	1 878 480	1 878 480	

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030



Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI

DEVELOPT ECONOMIQUE et TOURISTIQUE

		total / moy.	2025	2026	2027
Section d'investis	Dépenses d'investissement	275 000	-	175 000	100 000
	Subventions versées	275 000	-	175 000	100 000
	Subvention Rénovation Refuge du parmélan			175 000	
	Participation SM Abattoir départemental construction				100 000
	Recettes d'investissement	-	-	-	-
	FCTVA	-			
	Besoin/excédent de financement	275 000	-	175 000	100 000
Fonctionnem	Dépenses de fonctionnement	70 000	120 000	20 000	-
	In Anney Mountains (IAM)		120 000	20 000	
	Recettes de fonctionnement	72 000	72 000	-	-
	In Anney Mountains (IAM)- rembst des partenaires		72 000		
	Dépenses induites de fonctionnement	2 000	- 48 000	- 20 000	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI

		total / moy.	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	13 299 000	2 627 000	3 417 000	3 007 000	1 407 000	107 000	107 000
	dépenses - assiette FCTVA	2 270 000	410 000	610 000	560 000	160 000	60 000	60 000
	Sentiers		410 000	610 000	560 000	160 000	60 000	60 000
	Autres dépenses d'inv.	11 029 000	2 217 000	2 807 000	2 447 000	1 247 000	47 000	47 000
	ZAE (études-acquisitions-travaux)		2 170 000	2 760 000	2 400 000	1 200 000		
	réserve foncière (acq ancienne trésorerie-portage EPF)		47 000	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000
	Recettes d'investissement	2 081 864	264 980	744 445	663 560	265 960	32 910	32 910
	FCTVA	1 337 864	100 980	500 445	439 560	201 960	8 910	8 910
	Subventions reçues	744 000	164 000	244 000	224 000	64 000	24 000	24 000
	subvention Sentiers (40%)		164 000	244 000	224 000	64 000	24 000	24 000
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	
cession des terrains								
	Besoin/excédent de financement	11 217 136	2 362 020	2 672 555	2 343 440	1 141 040	74 090	74 090
Fonctionnement induit	Dépenses de fonctionnement	21 333	48 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
	Zone du Gotty La Clusaz - loyers séquestrés		48 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
	Recettes de fonctionnement	178 000	48 000	16 000	16 000	796 000	96 000	96 000
	Zone Les Mesers St Jean de Sixt					80 000	80 000	80 000
	Taxe aménagement (700 000 €)					700 000		
	Zone du Gotty - loyers perçus		48 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
	Dépenses induites de fonctionnement	156 667	-	-	-	780 000	80 000	80 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030



Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI - projet non arrêté à ce jour

EQUIPTS CULTURELS ET SPORTIFS

		année démarrage							
		total / moy.	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	15 000 000	250 000	8 800 000	4 000 000	1 950 000	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	15 000 000	250 000	8 800 000	4 000 000	1 950 000	-	-	-
	Espace aquatique à Thônes	15 000 000	250 000	8 800 000	4 000 000	1 950 000			
	Recettes d'investissement	4 608 700	37 125	1 188 000	1 594 000	1 789 575		-	-
	FCTVA	2 108 700	37 125	1 188 000	594 000	289 575			-
	Subventions reçues	2 500 000	-	-	1 000 000	1 500 000	-	-	-
	subvention - espace aquatique (20%)	2 500 000			1 000 000	1 500 000			
	-								
	Besoin/excédent de financement	10 391 300	212 875	7 612 000	2 406 000	160 425	-	-	-
Fonction	Dépenses de fonctionnement	2 020 000	-	-	-	-	-	2 000 000	2 040 000
	Espace aquatique							2 000 000	2 040 000
	Recettes de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
	Dépenses induites de fonctionnement	- 2 020 000	-	-	-	-	-	- 2 000 000	- 2 040 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

➔ Les résultats des simulations – budget principal

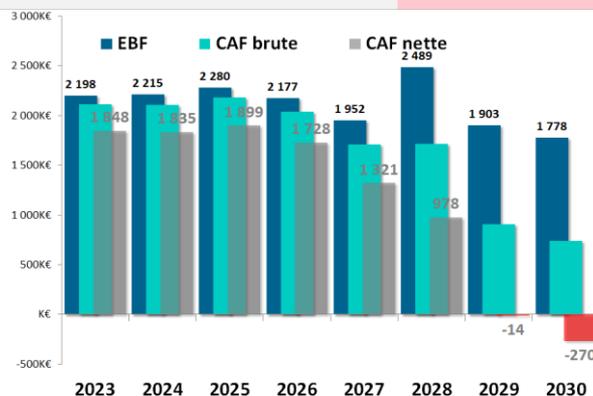
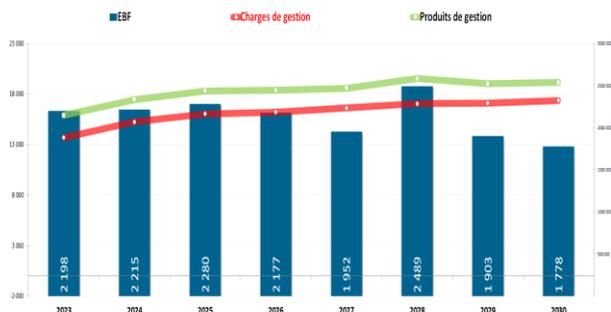
- Cette simulation contient : la PPI intégrale – des taux de fiscalité stables
- Sur la base des hypothèses établies (PPI prévisionnelle) avec la CCVT : ce scénario permet de constater que la réalisation de la PPI remettrait en cause les équilibres financiers (toutes choses égales par ailleurs)
- L'EBF diminue : les charges de gestion courante évoluent de 1,9% contre 1,3% pour les produits de gestion (malgré la forte hausse des bases de CFE en 2025)
- Cette baisse de l'EBF ne permet pas de supporter la forte hausse de la charge de la dette générée par la PPI (22,9 M€ d'emprunts)
- Les équilibres financiers sont dégradés en fin de période : CAF nette négative (-284 k€) et dette atteignant 31,2 années de CAF en 2030
- Ce scénario démontre que l'engagement de projets importants en investissement passe par la constitution préalable d'un autofinancement et d'une capacité d'endettement suffisamment significatifs (d'autant plus quand ce projet génèrera un impact négatif en fonctionnement : l'espace nautique de Thônes n'a pas encore généré un impact en fonctionnement en 2030)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

Les résultats des simulations – budget principal

- Cette simulation contient : la PPI intégrale – des taux de fiscalité stables

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2024/2030	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits de gestion	1,3%	15 883	17 456	18 309	18 376	18 557	19 518	19 016	19 134
Charges de gestion	1,9%	13 685	15 241	16 129	16 199	16 605	17 029	17 113	17 356
EBF	-3,1%	2 198	2 215	2 180	2 177	1 952	2 489	1 903	1 778
Résultat financier	43,4%	-89	-82	-75	-111	-219	-755	-979	-1 022
Solde des op. excep. (hors cessions)	0,0%	4	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26
CAF brute	-14,1%	2 113	2 107	2 079	2 040	1 708	1 708	898	730
Am. du capital de la dette	20,7%	265	272	280	314	394	740	924	1 014
CAF nette	-177%	1 848	1 835	1 799	1 727	1 314	969	-26	-284
Résultat fonctionnement + rés reporté		4 059	5 027	4 143	3 756	3 315	3 131	2 215	1 586
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	13,3%	12,1%	11,3%	11,1%	9,2%	8,7%	4,7%	3,8%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	1,8 ans	1,7 ans	2, ans	3, ans	9,8 ans	12,3 ans	24,3 ans	31,2 ans



4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

Les résultats des simulations – budget principal

- Variante : la PPI sans l'espace nautique de Thônes
- Cette simulation montre l'impact « toutes choses égales par ailleurs » des projets inclus dans la PPI et de l'Espace Nautique de Thônes (non arrêté) qui impacte à la fois l'investissement et le fonctionnement
- Les marges de manœuvre de la CCVT sont réduites mais la situation encore maîtrisable : 0,6 M€ de CAF nette ; la dette atteint 9,4 années en 2030 (emprunt = 11 M€ sur la période)... ceci est maîtrisable si la CCVT ne poursuit pas un effort de dépense significatif après cette phase (ou majore ses recettes de fonctionnement)

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2024/2030	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits de gestion	1,3%	15 883	17 456	18 309	18 376	18 557	19 518	19 016	19 134
Charges de gestion	1,9%	13 685	15 241	16 129	16 199	16 605	17 029	17 113	17 356
EBF	-3,1%	2 198	2 215	2 180	2 177	1 952	2 489	1 903	1 778
Résultat financier	29,2%	-89	-82	-75	-111	-208	-364	-467	-492
Solde des op. excep. (hors cessions)	0,0%	4	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26
CAF brute	-7,1%	2 113	2 107	2 079	2 040	1 719	2 100	1 410	1 260
Am. du capital de la dette	13,2%	265	272	280	314	387	502	595	647
CAF nette	-15%	1 848	1 835	1 799	1 727	1 331	1 597	815	612
Résultat fonctionnement + rés reporté		4 059	5 027	4 143	3 756	3 325	3 528	2 925	2 471
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	13,3%	12,1%	11,3%	11,1%	9,3%	10,7%	7,4%	6,6%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	1,8 ans	1,7 ans	2, ans	2,9 ans	5,2 ans	5,2 ans	8, ans	9,4 ans

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

Les résultats des simulations – budget principal

- Variantes : évolution annuelle 2025-2030 des taux de fiscalité – impacts sur une sélection de contribuables

3 scénarios : (la hausse ne porte ici que sur les taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et les deux taxes foncières, bâtie et non bâtie) :

- Taux +1,5%/ an entre 2025 et 2030
- Taux +3%/ an entre 2025 et 2030
- Taux +5%/ an entre 2025 et 2030

Produit fiscal supplémentaire pour la CCVT en 2030 :

Taux +1,5%/an : +323 k€

Taux +3%/an : +670 k€

Taux +5%/an : +1 174 k€

Les montants ci-dessus intègrent l'effet de l'accroissement des bases (une hausse des taux voit son effet majoré quand les bases augmentent en parallèle)

PARTICULIERS									
Communes	Type de bien	VL 2023 actualisée 2024 (+3,9%)	Cotisation TFB CC 2024 taux de 3.00%	Cotisation CC 2030 Taux +1.5%/an sur 6 ans	Cotisation CC 2030 Taux +3%/an sur 6 ans	Cotisation CC 2030 Taux +5%/an sur 6 ans	Evolution de la cotisation en € 2024-2030 - taux +1,5%	Evolution de la cotisation en € 2024-2030 - taux +3%	Evolution de la cotisation en € 2024-2030 - taux +5%
		Taux de foncier cible 2024 et 2030	3.00%	3.28%	3.58%	4.02%	Cotisations +9,3%	Cotisations +19,4%	Cotisations +34%
Thônes	Appartement	2 865	43	47	51	58	4.0	8.3	14.6
La balme de Thuy	Appartement	1 835	28	30	33	37	2.6	5.3	9.4
Le Bouchet Mont-Charvin	Maison	7 685	115	126	138	154	10.8	22.4	39.2
La Clusaz	Appartement	3 123	47	51	56	63	4.4	9.1	15.9
Le Grand Bornand	Appartement	4 561	68	75	82	92	6.4	13.3	23.3
Manigod	Appartement	2 334	35	38	42	47	3.3	6.8	11.9
St Jean de Sixt	Appartement	3 091	46	51	55	62	4.3	9.0	15.8
Serraval	Maison	3 777	57	62	68	76	5.3	11.0	19.3
Les Villards sur Thônes	Appartement	3 232	48	53	58	65	4.5	9.4	16.5
Alex	Maison	4 189	63	69	75	84	5.9	12.2	21.4
Dingy St Clair	Maison	1 989	30	33	36	40	2.8	5.8	10.1
ENTREPRISES									
Thônes	Alimentaire +1000 m ²	78 782	2 363	2 584	2 822	3 167	220.8	458.6	803.8
Thônes	chambre d'hôtel	5 664	170	186	203	228	15.9	33.0	57.8
Thônes	chambre d'hôtel	11 499	345	377	412	462	32.2	66.9	117.3
Thônes	commerce de 101 à 250 m ²	18 015	540	591	645	724	50.5	104.9	183.8
La Clusaz	restaurant de 51 à 200 m ²	3 945	118	129	141	159	11.1	23.0	40.3
Le Grand Bornand	artisan -5 salariés	4 170	125	137	149	168	11.7	24.3	42.5
Le Grand Bornand	commerce de 101 à 250 m ²	12 603	378	413	451	507	35.3	73.4	128.6
Les Villards sur Thônes	restaurant jusqu'à 50 m ²	1 539	46	50	55	62	4.3	9.0	15.7

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

➔ Les résultats des simulations – budget principal

- Variante : l'intégralité de la PPI – taux +1,5% par an (THRS, TFB et TFNB)
- Cette simulation montre l'impact « toutes choses égales par ailleurs » d'une hausse régulière des taux de 1,5% par an : la CAF nette passe à 2 k€ et l'endettement atteint encore 22,3 années en fin de période (situation donc fragile)
- La CAF nette est encore insuffisante pour assumer les charges de fonctionnement induites par le centre aquatique (évaluées à ce jour à environ 1,5/2 M€ - ce chiffre devant toutefois être affiné)

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2024/2030	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits de gestion	1.6%	15 883	17 456	18 357	18 474	18 707	19 724	19 278	19 456
Charges de gestion	1.9%	13 685	15 241	16 129	16 199	16 605	17 029	17 113	17 356
EBF	-0.8%	2 198	2 215	2 228	2 275	2 103	2 694	2 165	2 100
Résultat financier	43.8%	-89	-82	-75	-111	-218	-788	-1 007	-1 043
Solde des op. excep. (hors cessions)	0.0%	4	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26
CAF brute	-9.7%	2 113	2 107	2 127	2 138	1 859	1 880	1 133	1 032
Am. du capital de la dette	20.9%	265	272	280	314	393	760	943	1 030
CAF nette	-62%	1 848	1 835	1 847	1 825	1 466	1 121	190	2
Résultat fonctionnement + rés reporté		4 059	5 027	4 191	3 878	3 527	3 410	2 589	2 074
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	13.3%	12.1%	11.6%	11.6%	9.9%	9.5%	5.9%	5.3%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	1.8 ans	1.7 ans	1.9 ans	2.9 ans	9.4 ans	11.5 ans	19.6 ans	22.3 ans

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

Les résultats des simulations – budget principal

- Variante : l'intégralité de la PPI – taux +3% par an (THRS, TFB et TFNB)
- Cette simulation montre l'impact « toutes choses égales par ailleurs » d'une hausse régulière des taux de 3% par an : la CAF nette passe à 379 k€ et l'endettement atteint encore 16,1 années en fin de période (situation donc fragile)
- La CAF nette est insuffisante pour assumer les charges de fonctionnement induites par le centre aquatique (évaluées à ce jour à environ 1,5/2 M€ - ce chiffre devant toutefois être affiné)

SOLDES DE GESTION	Evol. An. Moy. 2024/2030	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits de gestion	1.8%	15 883	17 456	18 405	18 573	18 862	19 938	19 557	19 803
Charges de gestion	1.9%	13 685	15 241	16 129	16 199	16 605	17 029	17 113	17 356
EBF	1.4%	2 198	2 215	2 276	2 374	2 258	2 909	2 444	2 447
Résultat financier	43.4%	-89	-82	-75	-111	-216	-784	-997	-1 025
Solde des op. excep. (hors cessions)	0.0%	4	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26
CAF brute	-5.7%	2 113	2 107	2 175	2 238	2 016	2 099	1 421	1 397
Am. du capital de la dette	20.7%	265	272	280	314	392	757	936	1 018
CAF nette	-20%	1 848	1 835	1 895	1 924	1 623	1 342	484	379
Résultat fonctionnement + rés reporté		4 059	5 027	4 238	4 001	3 745	3 737	3 041	2 665
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	13.3%	12.1%	11.8%	12.0%	10.7%	10.5%	7.3%	7.0%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	1.8 ans	1.7 ans	1.9 ans	2.7 ans	8.6 ans	10.2 ans	15.4 ans	16.1 ans

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030

Les résultats des simulations – budget principal

- Variante : l'intégralité de la PPI – taux +5% par an (THRS, TFB et TFNB)
- Cette simulation montre l'impact « toutes choses égales par ailleurs » d'une hausse régulière des taux de 5% par an : la CAF nette passe à 0,9 M€ et l'endettement revient à 11,2 années en fin de période
- La CAF nette est encore insuffisante pour assumer les charges de fonctionnement induites par le centre aquatique (évaluées à ce jour à environ 1,5-2 M€ - ce chiffre devant toutefois être affiné) ; pour financer cet équipement en fonctionnement, la hausse des taux de fiscalité devrait être deux fois plus élevée.

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2024/2030	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits de gestion	2.2%	15 883	17 456	18 469	18 708	19 076	20 239	19 954	20 307
Charges de gestion	1.9%	13 685	15 241	16 129	16 199	16 605	17 029	17 113	17 356
EBF	4.2%	2 198	2 215	2 340	2 509	2 471	3 210	2 841	2 951
Résultat financier	42.9%	-89	-82	-75	-111	-215	-778	-984	-1 000
Solde des op. excep. (hors cessions)	0.0%	4	-26	-26	-26	-26	-26	-26	-26
CAF brute	-1.3%	2 113	2 107	2 239	2 373	2 231	2 406	1 832	1 926
Am. du capital de la dette	20.5%	265	272	280	314	391	753	928	1 002
CAF nette	-9%	1 848	1 835	1 959	2 059	1 839	1 652	903	923
Résultat fonctionnement + rés reporté		4 059	5 027	4 302	4 168	4 044	4 194	3 680	3 513
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	13.3%	12.1%	12.1%	12.7%	11.7%	11.9%	9.2%	9.5%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	1.8 ans	1.7 ans	1.8 ans	2.6 ans	7.7 ans	8.8 ans	11.7 ans	11.2 ans

5. PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE DÉCHETS

5. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030 – BUDGET OM

Hypothèses prospectives – budget OM

Dépenses d'exploitation	Hypothèses proposées	CA 2024
Charges à caractère général	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de prestation : 2,3 M€ au CA prev 2024, 2,5 M€ en 2025, +4% par an les années suivantes (inflation +2 points – indexation énergie) • Carburants : 130 k€, stables en 2025, +4% (inflation +2 pts – facteur énergie) les années suivantes • Autres charges : stables en 2025, + 2% (inflation) les années suivantes 	
Charges de personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Montant CA prev 2024 : 812 k€ • 900 k€ en 2025 et +2% par an les années suivantes 	
Dotations aux amortissements	<ul style="list-style-type: none"> • Montant 2024 : 603 k€ • Nouveaux équipements : dotations calculées (selon la durée de vie anticipée des biens) 	
Autres charges	<ul style="list-style-type: none"> • Charges financières : 55 k€ en 2024 ; échancier de la dette transmis ; nouveaux emprunts : taux de 3% sur 12 ans (taux fixe) • Charges exceptionnelles : 21 k€ en 2024, 2 k€ par an 	
Recettes d'exploitation	Hypothèses proposées	
Produit des services	<ul style="list-style-type: none"> • Redevance (REOM) : 3 589 k€ en 2024 ; hausse de 10% en 2025, 5% en 2026 (produit) et +4%/an les années suivantes (la tarif évoluera aussi en fonction des volumes) • Vente de produits et de marchandises : 223 k€ en 2024 ; 320 k€ en 2025 et -2% par an les années suivantes 	
Subventions D'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des éco organismes : 488 k€ en 2024 ; 598 k€ en 2025, stable les années suivantes 	
Autres produits	<ul style="list-style-type: none"> • 0 	

5. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030 – BUDGET OM

Hypothèses prospectives

Dépenses d'investissement	Hypothèses proposées
Charge de la dette en capital	<ul style="list-style-type: none"> Echéancier de la dette au 1^{er} janvier 2024 Nouveaux emprunts : échéancier sur la base d'un taux de 3% sur 12 ans
Dépenses d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Programmation pluriannuelle des investissements : dépenses récurrentes + opérations PPI (rénovation des déchèteries, programme de remplacement des camions – BOM et programme - points d'apport volontaire) Des coûts induits en exploitation pourront être ajoutés : dotations aux amortissements en particulier
Autres	
Recettes d'investissement	Hypothèses proposées
Recettes d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Cf. PPI Subventions : données par opération (a priori 0 pour les opérations PPI) Emprunts : volume global calculé afin d'équilibrer a minima le résultat du CA prévisionnel
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement des immobilisations : cf. dépenses d'exploitation

5. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030 – BUDGET OM



Hypothèses prospectives - OM

PPI – OM

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses d'investissement	2 099 000	2 535 000	1 377 000	275 000	275 000	275 000
récurrent	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
renovation des déchèteres	1 004 000	2 340 000	1 102 000			
camions	970 000					
points d'apport volontaire	100 000	170 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Recettes d'investissement - dont subventions	-	-	-	-	-	-
renovation des déchèteres						
camions						
points d'apport volontaire						
Charges induites en exploitation	-	213 838	384 005	478 305	499 138	519 971
amortissements - déchèteries (20 ans)		66 933	222 933	296 400	296 400	296 400
amortissements - nveaux camions (7 ans)		138 571	138 571	138 571	138 571	138 571
amortissements - PAV (15 ans)		8 333	22 500	43 333	64 167	85 000

5. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030 – BUDGET OM



Résultats - OM

Scénario de base : réalisation de la PPI – hausse de la redevance de 10% en 2025 (produits) et 5% en 2026, puis 4% par an les années suivantes

	2024	ev 25-30	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soldes de gestion								
Excédent brut de fonctionnement	487 956	96,6%	774 899	855 602	875 815	897 811	927 691	959 389
CAF brute	412 757	105,5%	690 340	778 191	754 477	763 176	804 719	848 404
CAF nette	72 251	814,2%	270 759	448 210	530 626	585 163	621 833	660 492
Encours de dette	1 949 782	106,8%	3 071 192	4 865 399	5 416 856	4 967 203	4 505 887	4 032 583
Dette / CAF brute	4,7		4,4	6,3	7,2	6,5	5,6	4,8

Les principaux résultats :

- la PPI est fortement concentrée sur les années 2025-27 et encore davantage 2025
- La hausse de la redevance doit donc être forte pour compenser la stagnation des autres recettes d'exploitation (produits et soutiens) face à la plus forte hausse des charges, mais aussi pour financer la charge de la dette qui augmente ; à noter que le résultat d'exploitation diminue tendanciellement : le résultat de l'année est négatif et nécessite donc un résultat reporté d'exploitation chaque année
- Un enjeu : conserver un résultat d'exploitation reporté pour faire face aux incertitudes (limiter le besoin de financement d'investissement sera donc très important) mais aussi un fonds de roulement permettant une autonomie financière du budget (trésorerie spécifique du budget). Le produit de la redevance doit augmenter chaque année de manière à couvrir la hausse des charges d'exploitation dont l'évolution est difficile à anticiper.

5. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030 – BUDGET OM

Résultats - OM

	2024	ev 25-30	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Exploitation										
Recettes d'exploitation	4 401 664		4 923 899	5 114 922	5 274 485	5 440 807	5 620 175	5 806 717	6 000 720	6 252 925
dont redevance OM	3 589 508		3 948 459	4 145 882	4 311 717	4 484 186	4 663 553	4 850 095	5 044 099	5 296 304
			10,0%	5,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	5,0%
ventes de produits / marchandises	223 046	-2,0%	320 000	313 600	307 328	301 181	301 181	301 181	301 181	301 181
participations éco-organismes	487 759	0,0%	598 440	598 440	598 440	598 440	598 440	598 440	598 440	598 440
autres produits courants	70 143		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
produits exceptionnels	4 208									
dont cessions	3 500									
reprises de subventions au cpte de résultat	27 000		27 000	27 000	27 000	27 000	27 000	27 000	27 000	27 000
reprises provisions										
Op d'ordre (hors reprises DAP)										
Dépenses d'exploitation	4 570 247		4 808 559	4 964 184	5 272 182	5 447 290	5 585 727	5 733 497	5 881 298	6 011 660
dont : charges de personnel	812 322	2,0%	900 000	918 000	936 360	955 087	974 189	993 673	1 013 546	1 033 817
contrats de prestations de services	2 349 402	4,0%	2 500 000	2 600 000	2 704 000	2 812 160	2 924 646	3 041 632	3 163 298	3 289 829
carburants	129 961	4,0%	130 000	135 200	140 608	146 232	152 082	158 165	164 491	171 071
entretien matériel roulant	185 491	2,0%	186 000	165 000	168 300	171 666	175 099	178 601	182 173	185 817
autres charges courantes	405 324	2,0%	406 000	414 120	422 402	430 850	439 467	448 257	457 222	466 366
charges financières	55 130		82 559	75 411	119 337	132 635	120 972	108 984	97 455	88 847
dont intérêts actuels	55 130		82 559	36 886	27 708	21 623	16 751	11 724	7 329	6 035
intérêts futurs			-	38 525	91 629	111 012	104 221	97 260	90 126	82 812
autres charges financières										
charges exceptionnelles	20 777		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
dotations aux amortissements	602 912		600 000	652 453	777 174	794 659	795 271	800 184	799 113	771 911
dont dotations actuelles (immo)	602 912		600 000	438 615	393 169	316 354	296 132	280 213	258 309	210 273
dotations futures (immo)			-	213 838	384 005	478 305	499 138	519 971	540 805	561 638
Provisions			2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Op d'ordre (hors DAP)	8 928									
A = Solde d'exécution de l'exercice	- 168 583		115 340	150 738	2 303	- 6 483	34 448	73 220	119 422	241 266
Part du résultat N repris en 002 l'année suivante			0%	0%	50%	100%	100%	100%	100%	100%
B = Résultat antérieur reporté (002)	922 246		-	-	75 369	77 672	71 189	105 637	178 857	298 279
C = A+B = Résultat d'exploitation	753 663		115 340	150 738	77 672	71 189	105 637	178 857	298 279	539 545

5. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030 – BUDGET OM

➔ Résultats - OM

Investissement	2024	ev 25-30	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes d'investissement	1 345 961		1 353 663	767 793	852 543	794 659	795 271	800 184
affectation en réserves et affectation obligatoire			753 663	115 340	75 369	-	-	-
FCTVA								
amortissements	602 912	tx de subv :	600 000	652 453	777 174	794 659	795 271	800 184
subventions				-	-	-	-	-
emprunts	730 000							
op d'ordre hors amortissts.	8 928							
op. patrimoniales	4 121							
Dépenses d'investissement	2 090 030		2 545 581	2 977 917	1 839 186	751 653	763 317	775 303
dépenses d'équipement	1 718 403		2 099 000	2 535 000	1 377 000	275 000	275 000	275 000
remboursement de dette	340 506		419 581	415 917	435 186	449 653	461 317	473 303
<i>dont remb dette actuels</i>	<i>340 506</i>		<i>419 581</i>	<i>329 981</i>	<i>223 851</i>	<i>178 013</i>	<i>182 886</i>	<i>187 912</i>
<i>remb futurs futurs</i>			-	85 936	211 335	271 640	278 431	285 391
autres dépenses d'investissement réelles								
reprises de subv. au cpte de résultat et op d'ord	27 000		27 000	27 000	27 000	27 000	27 000	27 000
dépenses imprévues								
op d'ordre hors amortissts.								
op patrimoniales	4 121							
D = Solde d'exécution de l'exercice	- 744 069		- 1 191 918	- 2 210 124	- 986 642	43 007	31 954	24 881
E = Solde d'exécution antérieur reporté (001)	394 996		- 349 073	-	-	-	43 007	74 960
F = D + E = Solde d'exécution cumulé	- 349 073		- 1 540 991	- 2 210 124	- 986 642	43 007	74 960	99 841
Besoin de financement annuel avant emprunt			1 540 991	2 210 124	986 642	-	-	-
Emprunt d'équilibre			1 540 991	2 210 124	986 642	-	-	-
Résultat global de clôture (C + E)	404 590		115 340	150 738	77 672	114 195	180 597	278 698

6. PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

6. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030 – BUDGET MOBILITÉ

Hypothèses prospectives – budget Mobilité

Dépenses d'exploitation	Hypothèses proposées	2024
Charges à caractère général	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de prestation : 2 307 k€ en 2024, 2 700 k€ en 2025 et +3% par an les années suivantes (impact énergie) • Locations : 57 k€ en 2024, 54 k€ en 2025, +3% par an les années suivantes • Études et recherches : 56 k€/an, 70 k€ en 2025 et 50 k€ les années suivantes • Autres : 27 k€ 	
Charges de personnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2024 (CA prev) : 139 k€, 2025 : 162 k€, +2% les années suivantes 	
Dotations aux amortissements	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'investissement = pas de dotations 	
Autres charges	<ul style="list-style-type: none"> • 0 	
Recettes d'exploitation	Hypothèses proposées	
Produit des services	<ul style="list-style-type: none"> • Locations diverses : 5 k€, stables • Remboursement de frais : 15 k€ en 2025, stables 	
Subventions D'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Etat : 85 k€ en 2024, 32,5 k€ les années suivantes • Région : 67 k€ en 2024, 7,4 k€ en 2025, stable • Communes : 1 885 k€, stables les années suivantes • Subvention d'équilibre : 1 000 k€ en 2024, évolution graduelle entre 2025 et 2030 : 0,9 M€ en 2025, 1,5 M€ en 2030 	
Autres produits		

6. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030 – BUDGET MOBILITÉ



Résultats – budget Mobilité

Evolution de la subvention d'équilibre : 1 M€ en 2024, 0,9 M€ en 2025, progression graduelle les années suivantes (1,5 M€ en 2030)

	2024	ev 25-30	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Soldes de gestion								
Excédent brut de fonctionnement	437 491	-105%	275 034	141 923	32 888	73 453	22 984	22 278
CAF brute	437 491	-106%	277 034	143 923	34 888	71 453	24 984	24 278
CAF nette	437 491	-106%	277 034	143 923	34 888	71 453	24 984	24 278

Les marges de manœuvre du budget sont limitées : la subvention d'équilibre versée par le budget principal devra augmenter régulièrement en fonction de l'évolution des charges ET de l'évolution des autres recettes (en particulier les subventions des communes qui représentent la recette la plus importante). Malgré la forte hausse de la subvention d'équilibre (de 1 à 1,5 M€ entre 2024 et 2030), la CAF est négative et le résultat d'exploitation faible (96 k€ en 2030).

Le maintien d'un résultat d'exploitation reporté peut seul permettre de lisser l'évolution annuelle de la subvention d'équilibre.

6. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2025-2030 – BUDGET MOBILITÉ



Résultats – budget Mobilité

Evolution de la subvention d'équilibre : 1 M€ en 2024, 0,9 M€ en 2025, 1,5 M€ en 2030

	2024	ev 25-30	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Exploitation								
Recettes d'exploitation	3 064 381		2 845 286	2 945 286	3 145 286	3 345 286	3 345 286	3 445 286
dont subvention d'équilibre	1 000 000		900 000	1 000 000	1 200 000	1 400 000	1 400 000	1 500 000
locations diverses	9 801		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
remboursement de frais	16 834	0,0%	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
subvention Etat	85 000	0,0%	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
subvention Région TAD	67 360		7 400	7 400	7 400	7 400	7 400	7 400
subvention Communes	1 885 386	0,0%	1 885 386	1 885 386	1 885 386	1 885 386	1 885 386	1 885 386
subvention covoiturage		0,0%		-	-	-	-	-
Dépenses d'exploitation	2 626 890		3 022 320	3 089 209	3 180 174	3 273 833	3 370 270	3 469 564
dont : charges de personnel	138 624	2,0%	161 981	165 221	168 525	171 896	175 333	178 840
contrats	2 307 300	3,0%	2 700 000	2 781 000	2 864 430	2 950 363	3 038 874	3 130 040
locations	100 525	3,0%	47 355	48 776	50 239	51 746	53 298	54 897
entretien bâtiments publics	955	3,0%	984	1 013	1 044	1 075	1 107	1 140
études et recherches	56 310	3,0%	70 000	50 000	51 500	53 045	54 636	56 275
autres charges courantes	23 176	3,0%	40 000	41 200	42 436	43 709	45 020	46 371
charges financières			2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
A = Solde d'exécution de l'exercice	437 491	-	177 034	143 923	34 888	71 453	24 984	24 278
<i>Part du résultat N repris en 002 l'année suivante</i>			100%	100%	100%	100%	100%	100%
B = Résultat antérieur reporté (002)	92 228		529 719	352 685	208 762	173 874	245 327	220 343
C = A=B = Résultat d'exploitation	529 719		352 685	208 762	173 874	245 327	220 343	196 065

7. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

7. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVT POUR 2025

➔ Au regard des orientations budgétaires, la CCVT devra fixer :

- L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur et en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution de son besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et annexes.
- **Pour appuyer les élus dans cette réflexion et pour informations, les données relatives à 2024 et aux années suivantes (prospective financière 2025-2030) sont les suivantes : (évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement)**

	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030
Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 785 221	16 045 295	16 144 261	16 348 738	16 858 853	17 818 342	18 124 586	18 409 552
		16,39%	0,62%	1,27%	3,12%	5,69%	1,72%	1,57%

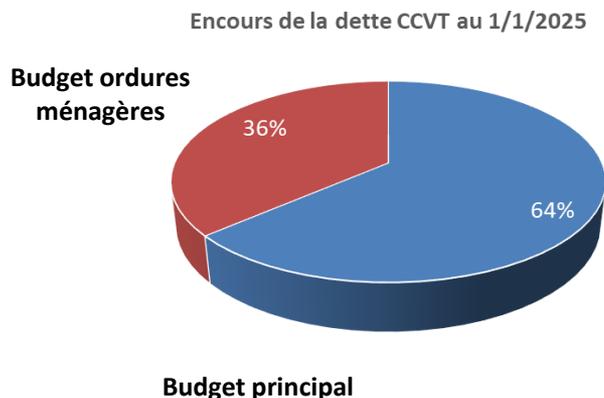
- **Si l'on examine les seules dépenses réelles de fonctionnement, elles se montaient en 2024 à 16 045 k€ (budget principal).**
- **Ces chiffres doivent être analysés en tenant compte de la montée en charge des services et compétences communautaires.**

7. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVT POUR 2025

Au regard des orientations budgétaires, voici quelques données relatives à la structure de la dette de la CCVT, sur la base des données à fin 2024 :

- **L'encours de la dette et l'évolution prévisionnelle du besoin de financement :**

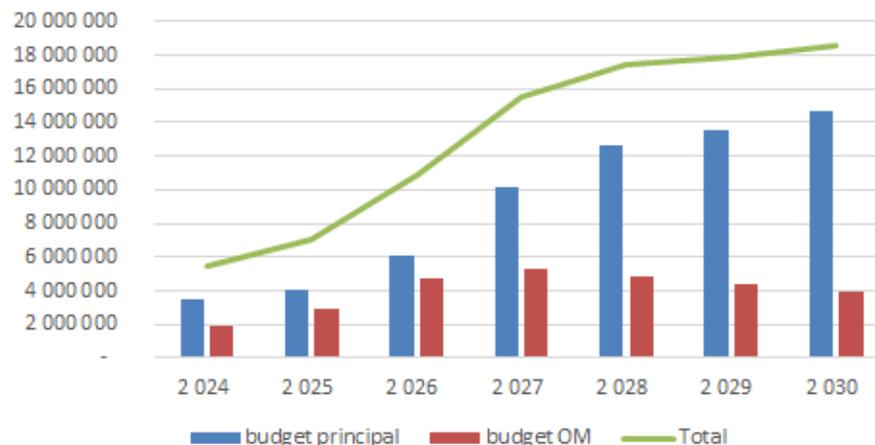
- L'encours de la dette de la CCVT se montera au 1^{er} janvier 2025 à 5 528 901 euros, se décomposant ainsi entre les 2 budgets :



- L'intégralité de cette dette a été contractée à taux fixe et est classée A au titre de la charte Gissler (évaluation du niveau de risque associé à la dette)

- **Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette pour les différents budgets (cf. prospective 2025-2030, budget principal - PPI excluant l'espace nautique - et budget OM)**

Evolution prévisionnelle de la dette (consolidée)



NB : l'évolution de la dette présentée a un caractère prévisionnel ; son évolution réelle dépendra des investissements qui seront réalisés et de leurs modalités de financement

7. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVT POUR 2025

Au regard des orientations budgétaires, voici des données relatives aux effectifs et à la structure des charges de personnel

- **Structure des effectifs à fin 2024 : 59 postes pourvus (57,9 ETP)**
- **Structure de la masse salariale 2024 (CA prévisionnel)**
La masse salariale 2024 de la CCVT pourrait atteindre 3 272 k€.

- **Le temps de travail des agents peut être hétérogène :**
 - 35 heures pour 18 agents (dont 4 annualisés)
 - 37h30 pour 22 agents (dont 9 sur 4,5 jours)
 - forfait cadre pour 18 agents (dont 4 sur 4,5 jours) pour les cadres A ou les agents faisant office de cadre A, conformément aux fiches de poste)

Filière	Statut	Grade	Postes Pourvus	ETP Pourvus
Administrative	Titulaire	A	4	4
Administrative	Titulaire	B	4	3,7
Administrative	Titulaire	C	10	9,6
Administrative	Contractuel	A	3	3
Administrative	Contractuel	B	2	2
Administrative	Contractuel	C	2	2
TOTAL			25	24,3
Technique	Titulaire	A	2	2
Technique	Titulaire	B	6	5,8
Technique	Titulaire	C	16	16
Technique	Contractuel	A	1	1
Technique	Contractuel	B	2	2
Technique	Contractuel	C	5	5
TOTAL			32	31,8
Médico-Social	Titulaire	A	1	0,8
TOTAL			1	0,8

	montants 2024
Personnel extérieur	94 900 €
Rémunérations - personnel titulaire	1 005 734 €
Rémunérations - personnel non titulaire	614 635 €
NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	42 344 €
Autres indemnités	559 621 €
Charges sociales	766 511 €
Autres	187 936 €
TOTAL	3 271 681 €

La CCVT bénéficie de recettes liées à cette masse salariale :

- La CCVT pourrait percevoir en 2024 des atténuations de charges pour un montant de 54,8 k€
- La CCVT a également comptabilisé des participations pour le financement des emplois subventionnés (notamment pour les chantiers d'insertion, qui génèrent par ailleurs de produits de prestations)
- Les budgets annexes rembourseraient au budget principal des charges de personnel pour un montant total de 942 k€ (art 708421)